



Muté 2 fois dans le même magasin

Par **Mimi2las**, le 15/01/2017 à 12:35

Bonjour j'ai été embauché il y a 4 ans dans un petit magasin avant la fin de période d'essai on m'a muté dans un magasin plus grand 5 kilomètres sans me demander . Au bout d'un an j'ai changé de magasin suite à ma demande . Par la suite je suis retourné un an après au magasin que j'avais commencé. J'y suis bien mais là. Dernièrement on m'a rémuté de nouveau dans le magasin à 5 kilomètres . On t'ils le droit de me muter 2 fois dans le même magasin alors que je ne veux pas y retourner ? Merci d'avance

Par **P.M.**, le 15/01/2017 à 12:54

Bonjour,
Sauf mention particulière au contrat de travail, le lieu de travail n'est pas immuable lorsque le changement s'exerce dans le même secteur géographique...

Par **Mimi2las**, le 15/01/2017 à 13:07

Donc si j'ai bien compris je ne peux rien dire. J'ai quand même l'impression que c'est abusé de leur pouvoir car le rvs c'est que les personnes là bas ne peuvent pas . Enfin c'est comme ça . Merci pour la réponse

Par **P.M.**, le 15/01/2017 à 13:15

S'il y a un conflit dans l'établissement, l'employeur peut estimer devoir le traiter de cette manière dans l'intérêt de l'entreprise et un recours me semble difficile à envisager...

Par **Mimi2las**, le 15/01/2017 à 13:52

Merci pour c'est réponse .